

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL657

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 33

A l'alinéa 5, après le mot : « mutualité », substituer au signe :

« , »,

le mot :

« et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.